

**OBJET : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ESSONNE : CONVENTION DE
PARTENARIAT POUR L'ANNÉE 2021-2022**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	20
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 1 décembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 25 novembre 2021, s'est réuni à 20h43, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Délibération n° 2021-351

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Madame Muriel DORLAND a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Olivier THOMAS a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur Nicolas SAMSOEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-François VIGIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Christian LECLERC

Commune de Champlan

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

OBJET : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ESSONNE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNÉE 2021-2022

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Igor TRICKOVSKI.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté Paris Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT le développement économique comme enjeu majeur de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et sa forte mobilisation pour soutenir les entreprises notamment celles impactées par les conséquences économiques de la crise sanitaire covid-19 ;

CONSIDERANT la compétence en matière d'accompagnement des entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, son implication forte dans la relance de l'activité économique et son action en matière de développement commercial ;

CONSIDERANT les retours positifs de la convention de partenariat signée en 2021 et des perspectives de développement sur le champ de la digitalisation, la transition écologique (...);

CONSIDERANT les orientations stratégiques de l'Agglomération (stratégie d'aménagement commerciale, l'opération de revitalisation du territoire...);

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et Artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut Débit » du 1^{er} décembre 2021 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. APPROUVE le projet convention de partenariat pour soutenir l'accompagnement des entreprises, managers de ville et pour participer aux projets de l'Agglomération à hauteur de 15 000 euros TTC avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne au titre de l'année 2021-2022 ;
2. AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré le mercredi 1 décembre 2021
Extrait conforme à l'original

G d h
Le Président,
Maire de Palaiseau
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme

Délibération n° 2021-351

Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

O CONTRE :

O ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20211201 - lmc 137383 - DE - 1 - 1

Date AR Préfecture : 08/12/2021

- Affichée / Publiée le : 08/12/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr